

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N°2017/001/CM/APGMV/KHT PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire, le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 7 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'APGMV, tenue le 07 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

Khartoum, le 7 Février 2017

Pour le Conseil,

SEM. Amedi CAMARA,

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
de la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/002/CM/APGMV/KHT PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES 2016 DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV) ;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire, le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIt :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport d'Activités Techniques 2016 du Secrétariat exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV).

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleveerte.org](http://www.grandemurailleveerte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/003/CM/APGMV/KHT PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2016 DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire, le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport d'Exécution Budgétaire 2016 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV).

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/004/CM/APGMV/KHT PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2017 DU
SECRETARIAT EXÉCUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en
Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,
signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs
d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence
Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 7 février 2017 à Khartoum, République
du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIt :

Article premier : Le Conseil des Ministres adopte le Programme d'Activités 2017 du
Secrétariat Exécutif de l'APGMV.

Article 2 : Le Conseil des Ministres met en place un Comité Ad hoc ministériel pour appuyer le
Secrétariat exécutif dans l'organisation d'une table ronde des Partenaires Techniques et
Financiers sur le financement de la Stratégie 2016-2020.

Article 3 : Le Conseil des Ministres demande au Secrétariat exécutif de recueillir des
informations complémentaires relatives au projet Trans Africa Pipeline (TAP).

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,



Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: www : grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2017/05/CM/APGMV/KHT PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE AD HOC SUR L'ORGANISATION ET LA REPARTITION DES CHARGES DES SESSIONS ET REUNIONS STATUTAIRES,

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport du Comité Ad hoc ministériel sur l'organisation et la Répartition des Charges des Sessions et Réunions statutaires de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2. Les charges des Sessions et Réunions statutaires sont ainsi réparties :

- Etats membres :** Prise en charge des titres de transport des Ministres ;
- Pays hôte :** Prise en charge des dépenses de location de salles, de transport local, d'interprétation simultanée (Anglais/Français/Anglais), d'accueil et de communication ;
- APGMV :** Titre de transport en classe économique de deux experts par pays, frais des visas d'entrée, Per-diems (Ministres et Experts), indemnités de session, traduction des documents, secrétariat, supports de communication, restauration in situ (Déjeuner et Pausés café).

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République islamique de Mauritanie



AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/06/CM/APGMV/KHT PORTANT AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT EXCEPTIONNEL SUR LES RÉSERVES DE REPORTS À NOUVEAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres autorise le Secrétariat exécutif à effectuer le prélèvement exceptionnel sollicité sur les Réserves de Reports à Nouveau de l'Agence au titre de l'exercice 2017 après ajustement apporté aux rubriques du budget des Sessions.

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,



Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
de la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/007/CM/APGMV/KHT PORTANT ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2017 DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV) ;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU le Règlement N° 2017/06/CM/APGMV/KHT du 07 février 2017 portant autorisation de prélèvement exceptionnel sur les réserves de reports à nouveau au titre de l'exercice 2017

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIt :

Article unique :

Le Conseil des Ministres adopte le budget 2017 du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et autorise son exécution.

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,



Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/008/CM/APGMV/KHT PORTANT APPROBATION DES RAPPORTS D'AUDIT DES COMPTES DES EXERCICES 2011, 2012, 2013, 2014 ET 2015 DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres approuve les Rapports d'Audit des comptes des Exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et donne quitus au Secrétaire Exécutif.

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,



Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/009/CM/APGMV/KHT PORTANT SÉLECTION DE DOSSIERS DE CANDIDATURE AU POSTE DE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV) ;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 07 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres doit préparer une note de présentation des dossiers de candidature au poste de Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et la soumettre à la Haute attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du prochain Sommet.

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,




Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
De la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott – Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: [www : grandemurailleveverte.org](http://www.grandemurailleveverte.org)

LE CONSEIL DES MINISTRES

RÈGLEMENT N° 2017/10/CM/APGMV/KHT PORTANT ORGANISATION DU PROCHAIN SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE.

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en Session extraordinaire le 7 Février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Rapport final de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 7 février 2017 à Khartoum, République du Soudan.

ADOpte LE PRÉSENT RÈGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier : Le Conseil des Ministres demande au Secrétariat exécutif pour l'organisation du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la prise en compte du partage des charges entre les Etats membres, le pays hôte et l'APGMV conformément à l'option N° 2 du Rapport du Comité Ad hoc ministériel ;

Article 2 : Le Conseil des Ministres demande aux Etats membres qui souhaitent abriter le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement prévu dans le courant du second semestre de 2017 de confirmer officiellement et au plus tard à la fin du mois de février 2017 leur disponibilité à accueillir ledit Sommet.

Article 3 : Le Conseil des Ministres fixe la durée des divers segments du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement comme suit :

- Réunion du Comité Technique des Experts : 1 Jour ;
- Conseil des Ministres : 1 jour ;
- Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement : 1 jour.

Khartoum, le 07 Février 2017

Pour le Conseil,
SEM. Amedi CAMARA,



Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
de la République Islamique de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres